

OBJET

La présente décision a pour objet de fixer les tarifs applicables au sein de l'institut de formation des aides-soignants du Centre Hospitalier pour la rentrée 2025.

TARIFS

Cette prestation est facturée sur la base des tarifs suivants :

1 - Scolarité complète de la session 2025-2026 : 7 014 euros

2 - Scolarité incomplète tarifs 2025/2026 par périodes de formation :

Pédagogie	Accompagnement Pédagogique Individuel (API)	35 h	183 €
	Suivi pédagogique individualisé des apprenants	7 h	37 €
	Travaux personnels guidés (TPG)	35 h	183 €
Formation théorique	MODULE 1 - Accompagnement d'une personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale	147 h	770 €
	MODULE 2 - Repérage et prévention des situations à risque	21 h	110 €
	MODULE 3 - Evaluation de l'état clinique d'une personne	77 h	403 €
	MODULE 4 - Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement	182 h	953 €
	MODULE 5 - Accompagnement de la mobilité de la personne aidée	35 h	183 €
	MODULE 6 - Relation et communication avec les personnes et leur entourage	70 h	367 €
	MODULE 7 - Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs	21 h	110 €
	MODULE 8 - Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés	35 h	183 €
	MODULE 9 - Traitement des informations	35 h	183 €
	MODULE 10 - Travail en équipe pluri professionnelle, qualité et gestion des risques	70 h	367 €
Formation clinique	Période A – formation clinique 5 semaines	175 h	916 €
	Période B – formation clinique 5 semaines	175 h	916 €
	Période C – formation clinique 5 semaines	175 h	916 €
	Période D – formation clinique 7 semaines	245 h	1 284 €
	Autres périodes de stages, tarif par jour	7h	37€

4 - Tarif indicatif formation AFGSU applicable au 1er septembre 2025 : 240 euros

5 - Tarif des tenues professionnelles pour les promotions professionnelles et apprentis (*applicable uniquement aux employeurs*) 77 euros

APPLICATION

Ces tarifs sont applicables à compter de la date de rentrée scolaire 2025 et resteront en vigueur jusqu'à la date d'une nouvelle décision.

Laval, le 24 octobre 2024

Le Directeur,

Sébastien TREGUENARD

